

PIERRE YACGER
Président du Mouvement
associatif rennais

“ Est-il véritablement possible de coconstruire les politiques associatives ? ”

Le **Mouvement associatif rennais (MAR)**² représente les associations auprès de la ville pour la « coconstruction d'une politique municipale vis-à-vis des associations rennaises », selon les termes de la charte des engagements réciproques signée en 2006. Mais que recouvre cette notion ? La ville de Rennes mène des actions de soutien à la vie associative et s'appuie sur des associations pour mettre en œuvre ses politiques. Mais peut-on parler de « politique associative » au vu de la diversité des relations en question ? Cette question se pose d'ailleurs pour toutes les collectivités.

De plus, la ville avait parfois tendance à dépolitiser ses actions de soutien à la vie

associative. La mise en place d'un guichet unique pour les subventions promis pendant la campagne électorale ? Un sujet technique. L'attribution des subventions de fonctionnement ? Une routine pour laquelle le dialogue n'était plus nécessaire puisque les critères avaient été définis en commun.

Pour relancer la coconstruction de ces politiques, il fallait donc apparaître comme un interlocuteur crédible, mais aussi repolitiser le soutien à la vie associative. Ce travail était à conduire auprès de la ville, mais aussi au sein du MAR, que l'on avait pris l'habitude de voir comme un lieu d'échange de pratiques plus que comme un mouvement engagé dans la coconstruction.

PAROLE D'ACTEURS

RELATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES ET ASSOCIATIONS

Quel est l'état des relations entre collectivités locales et associations ? Retour de pratiques sur les territoires¹.

C'est l'annonce du lancement du guichet unique qui a constitué le départ de cette nouvelle dynamique. Le MAR a souhaité montrer que cet outil était porteur d'enjeux pour les associations. A alors débuté un travail mêlant consultation des associations (236 réponses), formalisation d'une position politique et débat avec la ville. Cette démarche a retenu l'attention de l'adjoint à la vie associative. Un dialogue s'est donc ouvert sur le guichet unique, avant de s'élargir. Une commission mixte a ainsi été constituée pour l'attribution des subventions sur projet. En parallèle, le MAR et la ville discutent de la révision des critères d'attribution des subventions de fonctionnement. Un autre dialogue est en cours sur les locaux associatifs.

La coconstruction des dispositifs de soutien à la vie associative est donc possible dès lors que les élus sont ouverts au dialogue et qu'ils trouvent des interlocuteurs associatifs prêts à se mobiliser sur ces questions. Néanmoins, si l'adjoint à la vie associative a accepté d'ouvrir de nouveaux sujets à la coconstruction, les relations entre la ville et les associations restent diverses en fonction des politiques, avec un spectre allant de la coconstruction jusqu'à la reprise en main de certains services par la municipalité. De plus, la réflexion sur les liens entre la collectivité et les citoyens a probablement relégué au second plan la réflexion sur la place des associations dans la cité. D'où l'importance, pour le MAR, de négocier une nouvelle charte des engagements réciproques afin de confirmer que, même s'il n'existe pas « une » politique associative, il peut exister une vision partagée du dialogue entre ville et associations³. ■

1. Propos recueillis par Paul Bucau, chargé de mission animation et développement territorial au RNMA, et Carole Orchampt, déléguée générale du RNMA.

2. Le Mouvement associatif rennais est membre du RNMA.

3. La question de la coconstruction entre collectivités et

associations sur les territoires est un sujet d'étude permanent au sein du RNMA. Pour en savoir plus : « La coconstruction dans toutes ses dimensions », sujet décliné en deux actes en 2018 lors des Rencontres nationales du RNMA, à Villeurbanne en juin et à Mulhouse le 13 décembre prochain (www.maisonsdesassociations.fr).



LORELIN VIDAL
Trésorière
de La Cabane
à projets



**ANNE-CÉCILE
TATARD**
Directrice
adjointe de La
Cabane à projets



PIERRE GACHET
Maire de Créon

“ Le développement de l’interconnaissance ”

Début 2016, plusieurs réunions interassociatives ont permis de déceler un manque de communication entre les associations culturelles et la mairie de Créon, dépourvue de service culturel. Les associations ne sachant pas vraiment à qui s’adresser, les relations étaient complexes. Il existait une charte culturelle votée par le conseil municipal en 2014, qui comportait des finalités mais pas d’objectifs opérationnels. Les associations ont souhaité adresser un courrier au maire en mars 2016 pour lui demander la création d’une commission mixte rassemblant élus et dirigeants associatifs. La Cabane à projets⁴, en travaillant avec elles, a proposé un courrier signé collectivement. Le maire a répondu favorablement à cette demande en créant un comité consultatif de développement culturel lors du conseil municipal du 26 mai 2016 et en demandant à La Cabane à projets de poursuivre l’animation de ces temps de rencontre. La Cabane à projets, qui a pour rôle, au titre de sa fonction de centre de ressources de la vie associative, d’être un tiers facilitateur entre les différents acteurs, a accepté sans contrepartie. Dès lors, elle a accompagné et animé les différentes réunions du comité permettant aux dirigeants associatifs et aux élus de mieux se connaître, d’agir ensemble et de développer de nouveaux outils ou actions favorisant le développement culturel sur la commune. Parmi ces réalisations, un répertoire des associations culturelles destiné aux élus de la commune a été conçu dans un objectif d’interconnaissance. Des projets interassocia-

tions ont vu le jour ainsi qu’un site Internet⁵. Cette démarche a également généré une implication plus forte de quelques élus envers la vie associative et a engendré deux nouvelles commissions de travail relatives à des évolutions des lieux culturels. Pour garder son autonomie, La Cabane à projets, qui n’est pas subventionnée par la commune, n’a pas demandé de financement spécifique pour ces nouvelles actions. Pour autant, la mission de facilitation était dense : rôle d’animation, de préparation des ordres du jour, de rédaction des comptes



CÉCILE SORNIN
Adjointe au maire,
« Démocratie partici-
pative, vie associative,
ESS », Mulhouse

“ Le besoin de trouver des nouveaux repères, des nouvelles façons d’agir entre acteurs publics et acteurs associatifs ”

Le monde associatif est en pleine mutation, bousculé, malmené par les contraintes budgétaires qui pèsent sur ses financeurs traditionnels, par les nouvelles formes d’engagement, souvent plus ponctuelles et davantage axées sur la concrétisation d’un projet que sur l’appartenance à une structure pérenne. Dans le même temps, sur le plan législatif, on ne peut nier des avancées et une prise de conscience réelle de l’importance de soutenir le mouvement associatif, mais il faudrait dépasser les mots et agir plus fort.

rendus, d’apports théoriques et techniques sur le fonctionnement et les pratiques de la collectivité et des associations afin de créer la compréhension mutuelle et le partage d’un langage commun, médiation entre élus et responsables d’association pour maintenir un climat de confiance. Le respect et la bienveillance des acteurs réunis ont permis d’assurer la réussite du projet.

Mais assumer une telle posture de facilitation en étant acteur de ce même territoire de petite taille a confronté La Cabane à projets à quelques difficultés : crainte de certaines associations de la voir utiliser le comité consultatif à ses fins propres et non à celles du territoire, turn-over des responsables associatifs, mélange de différents types de rapports (amicaux/professionnels) entre les individus, mélange de professionnels et de bénévoles, etc. Bien que parfois difficile, il semble évident que cette fonction de facilitation est indispensable à de telles coconstructions entre les associations et leur collectivité. ■

4. Centre social ayant également une fonction de centre de ressources de la vie associative, membre du RNMA.

5. www.sortircreon.fr.

6. Le Carré des associations, membre du RNMA.

●●● différentes actions. Tout d'abord, une offre de services large, au-delà des subventions, avec mise à disposition de salles, de matériels, d'outils d'information et de formation, ainsi que différentes formes d'écoute et d'accompagnement, de la plus collective à



ALEXANDRE BAILLY
Responsable du
service des relations
avec la vie associative,
Montreuil

la plus personnalisée, avec la conviction que les projets d'innovation sociale, peut-être les plus porteurs pour le territoire, doivent faire l'objet d'un accompagnement particulier. Actuellement, un travail spécifique est mené sur une « carte avantage » pour les bénévoles, évoluant vers la coconstruction d'un livret de compétences pour le bénévole et un livret d'accueil pour les structures car la première demande des bénévoles est d'être reconnus en tant que personnes compétentes. Enfin, car seuls nous ne sommes rien, nous travaillons à l'animation d'un réseau de

partenaires nous permettant de démultiplier notre action et nous aidant tout au long de l'année à remonter les informations, concrétiser les projets, mobiliser les citoyens. La municipalité est là, pleinement à sa place, dans son rôle de facilitateur, au bénéfice de tous. Et cette confiance partagée, cette intelligence collective sont d'une importance primordiale pour adapter nos orientations politiques, soutenir efficacement les associations, ces acteurs majeurs de solidarité et d'innovation, et faire de notre territoire un lieu où il fait bon vivre. ■

“ Le partage d'un langage et d'un respect communs pour de l'action concrète ”

La ville de Montreuil a impulsé en 2012 une démarche pour clarifier et renforcer le partenariat entre les associations et la ville, en ouvrant un dialogue avec les associations montreuilloises. Dans un calendrier resserré et ambitieux, de février à novembre 2012, trois actes fondateurs ont été posés, dont découle encore aujourd'hui la relation entre les associations et la ville : une charte de la vie associative qui définit les valeurs communes dans le partenariat, le règlement intérieur du conseil de la vie associative (CVA) et le projet d'équipement de la maison des associations qui ancre le tout dans le réel.

À ce jour, 41 membres constituent le CVA, parmi lesquels 34 associations élues en « AG des assos » par leurs pairs pour trois ans, cinq élus et deux agents municipaux⁷.

Il a été constaté progressivement que le rythme antérieur de réunions mensuelles conduisait à un ordre du jour dicté par la municipalité. Nous avons glissé vers un fonctionnement plus souple, incarné par trois ou quatre plénières par an, entrecoupées par des groupes de travail ou commissions thématiques qui rendent compte en plénière.

Concrètement, nous nous sommes efforcés de mettre au plus vite des éléments concrets sur la table, en commençant par discuter des demandes de domiciliation à la maison des associations. On a également procédé au partage des programmes de formation et des évaluations de la période achevée avec le CVA, ce qui a par exemple abouti à la création de « petits déj'asso », dont la ville s'est progressivement retirée, laissant

les associations les animer elles-mêmes. Les deux grands temps de la vie associative montreuilloise que sont l'AG des assos et le forum de rentrée sont aussi coconstruits avec les associations, aboutissant à des événements à l'image du secteur associatif.

Nous pourrions à ce jour nous améliorer sur certains points. Par exemple, la charte est l'expression du dialogue et du langage commun entre la ville et les associations. Une fois rédigée, il faudrait sans doute l'animer davantage que nous ne le faisons afin de faire évoluer notre langage commun. On se heurte aussi à la question de la représentativité dans les instances : comment y parvenir sans sombrer dans des quotas et en gardant en tête que cela fonctionne avant tout sur la motivation des personnes ?

Au-delà de ces améliorations possibles, nous pouvons partager quelques leviers pour la mise en place d'un dialogue entre la ville et les associations : une impulsion politique claire, une méthodologie partagée avec les acteurs et des rôles connus de tous, quelques individualités motrices pour impulser l'énergie, des temps conviviaux et informels pour créer la cohésion de groupe ainsi qu'une bienveillance mutuelle. ■

7. Les élus concernés sont ceux de la vie associative, du sport, de la culture et de la vie des quartiers et un élu de l'opposition. Les agents sont la directrice citoyenneté et le responsable de la maison des associations. La MDA de Montreuil est membre du RNMA.